

Recommandations de Swissnoso pour la saison d'hiver 2021/2022 et la pandémie actuelle de COVID-19

Contexte et justification

Swissnoso prévoit qu'en automne/hiver, le SRAS-CoV-2 circulera avec d'autres virus respiratoires. Ceci pourrait poser des problèmes de diagnostic, de décision thérapeutique et de gestion des isolements. Tout cas de syndrome grippal pourrait s'ajouter à la charge du COVID-19 et occasionner un défi supplémentaire pour les systèmes de santé. Ces recommandations s'adressent aux hôpitaux de soins aigus, mais peuvent être adaptées à d'autres établissements de santé, tels que les établissements de soins de longue durée. Pour les autres établissements, comme les cliniques ambulatoires, veuillez-vous référer aux recommandations de l'OFSP.

Toutes les recommandations de Swissnoso concernant Covid-19 (mesures de prévention, épidémies nosocomiales, diagnostic, personnel soignant) restent en vigueur¹.

Recommandations :

1. Renforcez l'étiquette respiratoire et les autres précautions standard pendant la saison hivernale.
2. Continuez à promouvoir la vaccination contre le COVID-19 pour tous les patients et le personnel de santé selon les recommandations à jour de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour la vaccination (CFV).
3. Nous conseillons à tous les travailleurs de la santé en contact avec des patients de suivre les recommandations de vaccination contre la grippe émises par l'OFSP/CFV.
4. Proposez le vaccin contre la grippe aux patients à risque tels que définis par l'OFSP à partir d'octobre 2021 et, si possible, de préférence deux semaines avant une admission élective à l'hôpital.
5. Utilisez les critères de test COVID-19 de l'OFSP² comme déclencheur clinique pour suspecter/tester la présence de TOUT virus respiratoire autre que le SRAS-CoV-2 à l'admission ou tout au long de l'hospitalisation.
6. Si la grippe/le virus respiratoire syncytial (VRS) circulent localement, testez également les patients symptomatiques pour la grippe (A/B) et le VRS par la recherche d'acide nucléique (par exemple, PCR) en plus du COVID-19.
7. Maintenez de façon préemptive les précautions contre les gouttelettes et les contacts pour tout patient souffrant d'une maladie respiratoire pendant que des examens diagnostiques (supplémentaires) sont en cours.
8. Les patients atteints d'une maladie respiratoire autre que le COVID-19 ne doivent pas être placés dans la même chambre que les patients atteints de COVID-19.
9. Les travailleurs de la santé présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 (selon les critères de l'OFSP²) doivent être testés dès que possible pour exclure le SRAS-CoV-2. Ceux qui présentent des symptômes respiratoires significatifs doivent s'annoncer à la médecine du travail.

¹ Voir sous : <https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/evenements-actuels>

² Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration (PDF, 305 kB, 12.05.2021)

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-verdachts-meldekriterien.pdf.download.pdf/Criteres_de_suspicion_de_prelevement_d_echantillons_et_de_declaration.pdf